

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

AMENDEMENT

N ° CF103

présenté par

M. Mournet, Mme Parmentier-Lecocq, M. Zulesi, Mme Melchior, M. Pradal, Mme Iborra,
M. Vuibert, M. Fait, Mme Decodts, M. Ardouin, Mme Brugnera, Mme Chassaniol, M. Lemaire,
Mme Delpech, M. Haury, Mme Hugues, Mme Liliana Tanguy, M. Grelier, M. Guillemard,
M. Larssonneur, M. Buchou, Mme Spillebout, M. Armand et Mme Clapot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.